

Question présentée par le député :

M. Sandro Pistis

Date de dépôt : 23 septembre 2016

Question écrite urgente

Des collégiens carougeois exclus du Collège de Staël au profit de frontaliers

Il nous a été rapporté que des nouveaux collégiens qui habitent sur la commune de la Ville de Carouge ont été exclus du Collège de Staël. Suite à la demande des parents réclamant des explications, il leur a été répondu que cet établissement était réservé en priorité aux habitants de communes situées au sud de Carouge et principalement aux frontaliers.

Ainsi, il nous a été signalé qu'un collégien de Carouge doit se rendre à Emilie-Gourd, un collège situé près de la route de Malagnou, au lieu d'aller à de Staël, qui se trouve à deux pas.

Une telle organisation scolaire est absurde et prétérite inutilement des familles. En effet, les familles doivent prévoir des déplacements mais également des repas à l'extérieur, qui sont tout à fait inutiles. Au niveau du développement durable, c'est également tout à fait absurde.

Il nous semble curieux que les habitants de Carouge ne disposent pas d'une priorité pour leur inscription au Collège de Staël situé à proximité, alors qu'ils laissent la place à des frontaliers.

Ma question est la suivante :

Pourquoi le DIP favorise-t-il l'inscription des collégiens frontaliers au Collège de Staël, en excluant les jeunes de la commune de Carouge ? Le DIP a-t-il pris en considération les difficultés engendrées par cette politique au détriment des familles carougeoises alors que cette commune a permis l'installation de ce collège ? A-t-on pris en compte, du point de vue du développement, qu'il n'est pas logique d'obliger à de longs déplacements alors qu'il existe un établissement scolaire à proximité ?